Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 21 (1913)
Heft: 9

Quellentext: Correspondance du Comte de Scey
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CORRESPONDANCE DU COMTE DE SCEY

(SUITE ET FIN)

Le baron de Vincy au comte de Scey au château de Buthier par Besançon (le 13 août 1815).

Agréez, M. le Cte, mes plus sincères remerciements de votre lettre du 3 de ce mois que je n'aie reçu que hier 12, sans qu'il m'ait paru cependant qu'elle eut été ouverte, ce qui m'arrive très fréquemment. Que de choses vous avez fait depuis nous et qu'il eut été à désirer qu'on vous en eut laissé faire davantage ! Si j'en dois croire ce que me mande de Malessert vous avez pris le meilleur parti ; les gens de cœur aiment servir ceux qui leur ressemblent. Je serai fâché de ne pas me faire entendre ; cela me prouverait qu'il n'en est rien. Avez-vous encore à Paris notre ami de Zürich qui y a été chercher sa famille et nous reviendra sous six semaines, son adresse est afin que vous le sachiez chez son parent, l'Omnipotent [1].

Que de grâces j'ai à vous rendre, M. le Cte, du cours que vous avez bien voulu donner à mes lettres ; la dislocation qui a eu lieu dès lors et la méfiance qui s'en suit rend tout bien difficile. Je ne sais plus où trouver Lafon [2] que son confrère que je ne sais non plus où chercher, me mande s'être rendu à Paris. Quelque bonne opinion que puisse me dicter le désir que j'en ai, du retour sincère de certain monseiur que je ne connus jamais que comme un histrion politique, ma foy n'y est pas telle que j'ose lui confier des correspondances, comme voulut bien me le permettre son prédécesseur, de votre intime connaissance. Espérons qu'il fera par calcul, s'il fallait par senti-

[1] Il s'agit du comte Auguste de Talleyrand et l'omnipotent est le prince Talleyrand.

[2] Un des commissaires du Roy qui pendant les 100 jours cherchait à vendéaniser la Franche-Comté, sous la direction des comtes de Scey, de Damas et de Talleyrand.

ment, tout le bien dont il est capable, car on ne peut lui disputer des moyens grands et actifs.

L'on parle en ce moment de vous renvoyer de nos trouppes, je ne sais ce qui en est, ni sur quoi ce bruit se fonde. Bachmann est retourné à Glaris, ses pouvoirs ont été confiés à un négociant de Zürich, que la Diette par simple imposition des mains a créé Général. Je lui souhaite un bon entourage, qu'il faudra aussi créer avec le même bonheur, car Castella, Gady et Girard ont suivi Bachmann et n'en veulent pas davantage. Il en est ainsi des (mots illisibles) et autres plus subalternes mais non dévoués. Cependant et dès lors, il s'est fait une expédition dans mes environs dont le succès a passé mes espérances.

L'on savait que quantité de fuyards se rendirent dans ce pays-ci ; Nay, Murat, Joseph, Maret, Thibodeau père et fils avaient été vus à Reconnaz *(sic)*, d'autres errèrent avec ou sans passeport. Le gouvernement de Lausanne, avec le zèle que vous lui connaissez ne se lasse pas de faire des fouilles commandées avec beaucoup d'intelligence, mais toujours sans succès ; quand tout à coup et dans le plus grand secret, sont arrivés des ordres des Puissances, tellement impératifs que pour en éviter l'ennui aux Vaudois, le militaire s'en est chargé, et en dépit des formes contre lesquelles le gouvernement maintenant réclame. L'on a fait dans la nuit et un jour *soigneusement employé à ces fouilles,* main basse sur l'on ne sait au juste quels habitants de Prangins, qui sur-le-champ ont été transportés l'on ne sait où dans des voitures ; sur la famille Maret, en marche dans ce moment sur Paris, au château d'Allaman celui-ci a voulu se défendre et a été blessé aux deux bras ; sur enfin Thibaudeau toujours détenu dans une auberge de Lausanne. En une nuit un bataillon saint-gallois a commis toutes ces informalités, contre lesquelles les Vaudois verbalisent. Il est à espérer que ces exemples forceront ces rôdeurs à s'écarter de ce voisinage ou à s'y conduire avec plus de précaution et surtout de discrétion, car n'en déplaise au plus libéreux, c'était par trop choquant.

Je vous souhaite, M. le Cte, à votre charmant Buthier un peu

de pluye que nous avons aujourd'hui, si surtout vous en avez le même besoin. Il n'était plus question ici d'espoir de récolte, même de vins, tant la nature était desséchée, huit jours comme celui-ci nous rendront la vie.

La Savoye s'agite dans tous les sens ; les Jacobins, les acquéreurs se démènent pour rester français ; les Inflexibles tiennent à leurs anciens maîtres, qui sans miséricorde font la guerre à toute libéralité, et cependant ça ne va pas plus mal dans ce pays-là. Les anciens propriétaires de fiefs de celui-ci, desquels j'en connais un remarquable par la dureté de sa tête, vont sous peu, et en raison de la reconnaissance qui s'est faite avec tant d'éclat de son indépendance, faire valoir les articles de cette constitution qui leur assure l'indemnité de leur droit. Probablement la lutte sera vive et comme je suis curieux par nature, je suis tenté de rester pour assister aux comptes. D'ailleurs que de leçons pour ne pas sacrifier davantage le certain à l'incertain, je crains même de dire, pour se mettre en mesure de lutter une troisième fois, je n'y vois pas de garantie contraire, et certainement mes yeux ne la fuyent pas. Ce ne sera très certainement plus l'aventure, M. le Cte, qui m'amènera au château de Buthier, sans nulle rancune, mais bien avec l'espoir de revanche, le plus cher de mes vœux sera d'y faire ma cour à ses tout aimable habitants ; prenez-en beaucoup pour vous, je vous en conjure, mais ne prenez pas tout. Je n'oublierai de ma vie les bontés qu'on y a pour moi, je prie Mesdames de Scey d'agréer la très faible expression de toute la reconnaissance que j'en conserve, et c'est avec non moins d'empressement que du retour le plus sincère que je sens celle de votre amitié. N'oubliez pas je vous prie que je suis sur votre route de Genève et si les circonstances me sont contraires au point de ne pas vous revoir à Paris, que je n'y doive plus retourner ; car la reconnaissance ne se commande pas. N'oubliez pas, M. le Cte, que dans le nombre de vos amis qui peuplent les montagnes de la Suisse, il en est un qui par son encore plus particulier attachement, croit mériter une plus particulière préférence.

Ne voyez, s'il vous plaît, dans le désordre de ma lettre que l'empressement de répondre à la vôtre. Depuis deux jours je

crois que les trois royaumes se sont rendus chez moi et comme il pleut aujourd'hui c'est un tapage à ne plus s'entendre dans la maison.

signé : V.

J'ai les meilleures nouvelles de mon fils, sa blessure s'est guérie sur sa selle et au bivouac, qu'il n'a pas quitté ; les deux frères se sont retrouvés au Bois de Boulogne, et le Hollandais bienheureux me mande d'Eaubonne, dans la vallée de Moulmorence, qu'il y est à merveille, dormant pour deux et lui, ses gens et ses chevaux mangent comme quatre.

Le service de Hollande est parfait, ce ne sont pas de vieux enfants, ce sont des enfants vieillis par l'expérience et l'éducation et vertueux plus par la reconnaissance que par la nécessité.

Le 13 août (1815).

Lettre de M. de Pierre, avoyer de Neuchâtel, peu après le combat de Goumois, au commencement de juillet 1815, où les royalistes en petit nombre ont été prématurément lancés de Seignelégier, par le comte Gaston de la Rochefoucauld, contre les corps-francs de la Côte-d'Or, qui les ont écrasés.

Je gémis avec vous, Monsieur le Comte, sur le malheureux résultat de l'affaire de Dimanche. Tous les honnêtes gens, auxquels cette lutte coûte encore la vie, me paraissent doublement regrettables dans un moment où tout annonce une heureuse et prompte conclusion. Je vous avouerai que d'après les détails que M. de Jouffroy a eu la bonté de me donner, il me paraît que M. de la RocheFoucault aurait pu suspendre d'attaquer. Au reste je ne suis pas du métier et vous trouverez peut-être que j'opine en étourdi ; M. Durand parut avoir couru de grands dangers, heureusement il s'en est tiré sain (?) et sauf et j'espère que la blessure de M. de Laurencier ne sera point dangereuse.

C'est un baume sur la plaie que de sentir que c'est pour la cause du roi qu'on l'a reçue. Cette cause va fort bien, M. le Comte, je n'en veux d'autre preuve que les papiers français eux-mêmes. Je les ai entrevus (ceux du 28 et du 29), rien de plus lamentable. 1° On ne gouverne plus au nom de Napoléon, mais en celui du Peuple Français. 2° On ne veut plus que le mot « Empire » soit prononcé, mais seulement celui de Royaume et plusieurs personnes n'ont pas craint de prononcer le nom du Roi légitime. 3° Rovigo a donné sa démission, les Bonaparte, sans excepter leur chef, paraissent devoir être conduits en Angleterre.

Recevez, Monsieur le Comte, la nouvelle assurance de ma haute considération.

signé : De Pierre.

Je reçois ce matin les papiers dont je vous parlais, je n'y vois aucun nouveau détail, sinon le départ de Bonaparte pour Cherbourg où il attend ce que les Puissances ou la nation décideront de son sort. On imprime en ce moment un extrait et des nouvelles (illisible) que vous aurez dans quelques heures.

Une absence de quelques jours m'a empêché, M. le Comte, de répondre plus tôt à votre lettre qui a été retardée, elle ne m'est parvenue que le 5, j'ai fait usage des renseignements que vous voulez bien m'y donner, dans une réunion de magistrats de divers cantons qui avait pour but de se concerter sur les moyens les plus propres pour mettre un frein aux menées du parti opposé ; combien n'avons-nous pas regretté que vous ne fussiez plus dans la place, où voudraient vous voir encore tous vos voisins, nous vous aurions sur le champ proposé d'entrer dans la ligue. Y a-t-il sûreté à le faire avec celui qui vous a remplacé ? On n'a pas trop pu résoudre cette question, nous avions cependant un magistrat de Genève son cy-devant administré. Un mot là-dessus je vous en prie : à qui recourir à son défaut ? Car notre résolution unanime est de mettre en usage tous les moyens à notre disposition et la correspondance avec les autorités voi-

sines est un des principaux, mais encore faut-il pour cela savoir quel est le bois dont elles se chauffent. Ce que vous me dites, M. le Comte, me fait une peine infinie ; je l'ai communiqué à M. de W. de M.; il partage, comme vous le pensez, ce sentiment; y aurait-il donc encore des gens prêts à trahir et pour qui ? Les lettres de Paris ne rassurent pas, les papiers du 9 et du 10 rassurent davantage ! C'est sur les élections que doivent se fixer tous les regards et toutes les espérances ; si vous êtes, comme cela me paraît très probable, de ceux qui représenteront le Prince, quel singulier contraste entre l'action de l'autorité royale et le vœu qui vous appellera. MM. de Rougemont et de Pourtalès sont à Zürich où l'on jure le pacte fédéral, le siècle est celui des serments.

Je viens de passer quelques jours en retraite tout près de vos frontières, dans des tems moins orageux. J'aurai peut-être... de vous voir, ici, c'est à peine à deux lieues des frontières de votre ancien gouvernement. Ma sœur et ma femme vous remercient de votre souvenir, M. le Comte, et me chargent très particulièrement de vous le dire ; veuillez croire que je n'oublierai jamais les moments que nous avons passés ensemble, sentant de même, ayant les mêmes espérances, et craignant les mêmes malheurs et c'est d'après la connaissance que j'ai acquise de votre caractère que je puis vous parler bien sincèrement de ma haute considération et si vous voulez bien me le permettre de mon inoubliable attachement.

Combe à Vaux, 15 août 1815.

signé: De Pierre.

Nos voisins du Canton de Vaud sont plus méchants que jamais. La Re Hortense est soufferte aux environs de Genève par la police de Paris ; Murat arrêté à Allamand par le commandant de Genève a eu la permission d'aller à Zürich, je ne crois pas qu'on l'ait même escorté. Ses propos, ceux de sa femme et de ses domestiques sont l'insolence même. L'archiduc Jean a été à la Diette à Zürich. Son affabilité captive... mais...

mais ! Nous sommes dans le siècle des mais et des pourquoi ! M. de Watteville se rappelle bien particulièrement à votre souvenir.

Copie d'un arrêté des commissaires du roi dans les départements de l'Est.

Les Commissaires du Roi, considérant que l'heure de la délivrance est sonnée ;

Que par la défaite et la chute de Murat, qui menaçait de conquérir ou de soulever l'Italie, et d'opérer par l'Est de la France sa jonction avec l'armée dite Impériale, *le Proscrit* a perdu la moitié de ses ressources ;

Qu'à l'Est une armée austro-sarde appelle à la réflexion le Dauphiné, honteux d'avoir pu croire à la liberté promise par Bonaparte, réveille l'énergie du Midi, et ranime l'espoir de Marseille ;

Que l'Autriche victorieuse, après avoir proclamé dans Naples S. M. le Roi Ferdinand et remis à l'armée anglo-sicilienne la garde de ce royaume, vient avec deux nouvelles armées appuyer l'armée des Alpes ;

Qu'au Sud-Ouest, l'Espagne et le Portugal tendent la main aux Basques, aux Toulousains et aux Bordelais ;

Que l'Ouest a secoué le joug du Tyran ;

Qu'au Nord-Est, d'immenses armées russes, bavaroises, wurtembergeoises, autrichiennes, hessoises, etc., etc., sont accumulées depuis Bâle jusqu'à Mayence, offrant leur appui aux braves habitants du Doubs et du Jura, et par leurs masses imposantes invitent à un prompt repentir l'Alsace et la Lorraine ;

Qu'au Nord et Nord-Ouest, les troupes royales dont le nombre s'accroît à chaque instant, et les phalanges innombrables d'Anglais, d'Hanovriens, de Bataves, de Prussiens, précèdent les Danois et les Suédois, et la 2me et la 3me armée russe, appelées par les vœux impatients de la Flandre et de la Picardie ;

Qu'enfin *le Proscrit,* serré de toutes parts avec ses aveugles satellites, va faire éclater sur tout ce qui l'entoure la juste vengeance qu'il a provoquée ;

Que ceux qui par erreur, séduction ou malice se sont attachés à son char près de voler en mille éclats, n'ont plus que le temps de s'arracher de ce foyer de désastre et de mort ;

Que ceux qui jusqu'à ce jour se sont soustraits à son influence destructive, n'ont plus besoin que de quelques moments de persévérance ;

Qu'il est urgent de fournir aux citoyens fidèles des moyens de se séparer des rebelles et de servir utilement le Roi et la Patrie ; *Arrêtent :*

Art. 1. — Tous les Français sont invités à seconder les généreux efforts des troupes alliées, en se réunissant à elles à l'époque de leur entrée sur le sol français.

Art. 2. — Tout Français qui s'y réunira, quelle qu'ait été sa conduite antérieure, sera reçu comme un ami de la Patrie et de son Roi.

Art. 3. — Les communes qui reconnaîtront l'autorité légitime de Sa Majesté Louis XVIII et arboreront le drapeau blanc, seront traitées en amies, ménagées tant pour le logement des troupes, que pour les réquisitions, et surtout en ce qui concerne les contributions.

Les Commissaires sont autorisés à faire cette promesse, obtenue de la magnanimité des Hautes-Puissances par l'amour du Roi de France pour son peuple.

Art. 4. — Il sera formé des compagnies départementales, destinées à maintenir l'ordre dans l'intérieur, à prévenir les brigandages, à éclairer la marche des troupes royales et des Alliés.

Art. 5. — Les militaires qui se rangeront sous les drapeaux des Lys, conserveront leurs grades, leurs pensions, décorations et obtiendront de l'avancement.

Art. 6. — Tous ceux qui traîtres au Roi et à la Patrie, continueront à porter les armes pour la défense de l'usurpateur, seront privés de tous grades, de toutes pensions et décorations.

Art. 7. — Les Corps de partisans et les paysans armés ne sont point assimilés aux militaires. Tous ceux qui seront pris les armes à la main, seront jugés et condamnés comme rebelles.

Art. 8. — Les fonctionnaires reprendront sur-le-champ les places qu'ils occupaient au mois de Mars dernier. Ils feront arborer le drapeau blanc sur les édifices publics de leurs communes, et enverront des députés pour en instruire les commissaires du Roi.

Mont Jura, 16 juin 1815.

Les commissaires du Roi dans les Départements de l'Est :

LAFON, de Bordeaux.
LE MARE, du Jura
Le marquis de JOUFFROY, adjoint de la Commission.
Hyppolyte de JOUFFROY, secrétaire de la Commission.

LA SOCIÉTÉ DE TIR DU MARCHAIRUZ (1848-1898)

Le Marchairuz est un site ou un passage élevé du Jura vaudois, qui occupe, à 1450 mètres d'altitude, le point culminant d'une route, ouverte à la circulation en 1770, pour faire communiquer avec la vallée de Joux le versant oriental du Jura. En cet endroit de la montagne, fut construite dès 1835, une maison de refuge ou d'asile, qui ne fut achevée qu'une dizaine d'années plus tard. Un fermier y passa l'hiver de 1846 à 1847; c'était la première fois que cela arrivait. Mais cette maison reçut les agrandissements successifs et des améliorations, de sorte que l'Asile du Marchairuz offre aujourd'hui au voyageur et même aux personnes qui y font des séjours en été, un confort relatif et précieux. Air vif et pur, paysages sauvages agrémentés de forêts de sapins, places gazonnées, parfumées par la flore des hauteurs, solitudes silencieuses que recherchent les cœurs fatigués, tranquillité qui n'est troublée que par le chant du coq matinal ou le roulement d'une voiture sur la route, tels sont les agréments de ce lieu retiré, dans la